

- BILAN 2017 -

Axe 4 :

Agir et valoriser pour maintenir les services
écosystémiques



Objectifs :

- Limiter l'incidence des activités humaines ;
- Favoriser les actions de médiation pour assurer sur les sites de reproduction des espèces menacées des conditions favorables à la reproduction ;
- Limiter les dérangements sur les sites sensibles en renouvelant un dialogue avec les acteurs locaux ;
- Contribuer au développement d'un outil numérique permettant de mettre à disposition des acteurs concernés les informations relatives à l'activation des Zones de Sensibilité Majeures sur le massif.

• Limitation de l'incidence des survols de sites de reproduction par les aéronefs militaires

Dans le cadre du protocole national Gypaète barbu entre le Ministère de la Défense, le Ministère de l'Environnement et la LPO :

- Diffusion d'une note de synthèse à l'attention des bases militaires du Sud-Ouest ;
- 4 sessions de sensibilisation des pilotes des bases de Mont-de-Marsan (le 27/04/17), de Dax (le 09/05/17 et le 09/10/17) et de Pau (15/11/17) ;
- Rencontre avec les responsables du 5^{ème} Régiment des Hélicoptères de Combat de Pau (le 06/06/17) et de Sainte-Léocadie (le 02/10/17) ;
- Participation à la journée d'information sur la biodiversité organisée par L'Etat-Major de Zone de Défense du Sud-Ouest à Bordeaux le 07/11/17 ;
- Echanges réguliers avec la DMPA et la DIRCAM pour compléter ces sessions de sensibilisation et participation à la réunion de bilan annuel le 27 novembre 2017 au MINDEF à Paris.

Rattachés au Ministère de l'Intérieur, et donc en l'absence de protocole national, une prise de contact a eu lieu avec les responsables de Détachements Aériens de Gendarmerie, de la Sécurité civile et des Pelotons de Gendarmerie de Haute-Montagne, avec une présentation des enjeux liés au Gypaète barbu, échanges et mise à disposition des Zones de Sensibilité Majeures :

- PGHM de Pierrefitte (65), d'Oloron-Sainte-Marie (64) et de Savignac-les-Ormeaux (09)
- DAG de Bayonne (64), de Tarbes (65) et de Pamiers (09)
- Sécurité civile de Pau (64) et de Perpignan (66)

• Limitation de l'incidence des survols de sites de reproduction par les aéronefs civils

- Conventionnement effectué en lien avec le Parc national des Pyrénées et la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour la mise à disposition de l'application Rapaces (Gypaète barbu) sur le territoire du Parc national des Pyrénées avec les compagnies privées d'hélicoptères : SAF, HDF, Héli-Béarn et Air+ ;
 - Réunions d'échanges individuels avec le SAF (le 21/03/17) et Airplus (le 07/04/17), pour échanger sur la prise en compte des Zones de Sensibilité Majeures et les difficultés rencontrées ;
 - Réunion de concertation LPO/PNP/DREAL et les compagnies d'hélicoptères pour la définition concertée de routes de vol sur des secteurs problématiques pour le Gypaète barbu et le Vautour percnoptère (le 30/03/17) ;
 - Rencontre avec la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile du Sud-Ouest et présentation des enjeux liés au Gypaète barbu (le 23/05/17) ;
 - Réunion de concertation avec le Président de l'association de vol à voile de Bagnères de Luchon : mise à disposition des ZSM du secteur et définition d'axes de vol sur un secteur à enjeu ;
- Consultations et médiations ponctuelles pour la prise en compte du Gypaète barbu et du Vautour percnoptère dans le cadre d'opérations faisant appel à des héliportages.

- **Limitation de l'incidence de l'activité des structures de production et de transport d'électricité (incluant survols d'aéronefs) sur les sites de reproduction**

- Convention-cadre renouvelée avec EDF et la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour la prise en compte du Gypaète barbu et du Vautour percnoptère sur le massif pyrénéen français (signature en date du 10/10/2017, pour une durée de trois ans), réunions et préparation pour l'écriture ou le renouvellement de 9 conventions locales sur les différents groupements EDF ;
- Sensibilisation aux rapaces nécrophages auprès de l'équipe du Groupement d'Usines du Val d'Azun en présence du directeur du GEH Adour et gaves le 13/09/17 ;
- Réunions de concertation pour la planification de travaux lourds sur l'usine EDF de Sabart en lien avec la présence potentielle du Vautour percnoptère et du Gypaète barbu (le 10/10/17 à Toulouse et le 05/12/17 à Sabart) ;
- Préparation pour renouvellement de la convention-cadre avec RTE et la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour la prise en compte du Gypaète barbu et du Vautour percnoptère sur le massif pyrénéen français (signature prévue début 2018) ;
- Conventionnement effectué en lien avec le Parc national des Pyrénées et la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour la mise à disposition de l'application Rapaces sur le territoire du Parc national des Pyrénées auprès d'EDF, de RTE et de la SHEM ;
- Réunions de concertations pour l'établissement d'une convention avec la SHEM et présentation des enjeux Gypaète barbu et Vautour percnoptère aux chefs de groupements hydroélectriques des départements du 65 & 64 (02/08/17 et le 08/11/17) ;
- Médiation avec la SHEM pour déplacement d'une DZ sur une Zone de Sensibilité Majeure dans la vallée du Louron (65) ;
- Rencontre avec Enedis (Direction territoriale des Hautes-Pyrénées) pour présentation des enjeux liés aux rapaces nécrophages, et discussion sur les possibilités de conventionnement (le 14/03/17).

- **Limitation de l'incidence de l'exploitation forestière sur les sites de reproduction**

- Formation sur les rapaces nécrophages (Gypaète barbu, Vautour percnoptère et Milan royal) auprès de l'Office National des Forêts des Pyrénées-Atlantiques le 31/07/17 ;
- Concertation et médiation avec l'ONF pour la prise en compte du Gypaète barbu et du Vautour percnoptère dans le cadre d'exploitations forestières sur les communes de Gavarnie (65), Issor (64), Laruns (64) et Chein-dessus (31) ;
- Rencontre et présentation en lien avec Nature Midi-Pyrénées des actions menées en faveur des rapaces nécrophages auprès du PETR du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (le 28/04/17) ;
- Rencontre et échange sur la préservation des rapaces nécrophage auprès du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Occitanie (le 26/07/17), perspectives de collaboration pour l'échange d'informations et la mise en place d'actions de communication ;
- Sensibilisation sur le Milan royal lors de l'Assemblée générale du Syndicat des propriétaires forestiers de la Haute-Ariège (le 01/07/17).

- **Limitation de l'incidence des sports de plein air sur les sites de reproduction**

- Participation aux comités de suivi des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope de Sinsat (le 13/04/17) et du Sédour (le 16/05/17) pour la préservation du Gypaète barbu et du Vautour percnoptère en lien avec l'activité d'escalade notamment. Concertation à venir avec le PGHM de Savignac et la DDT pour limiter l'incidence des entrainements des agents du PGHM demandés sur Sinsat ;

- Réunions de concertation (les 31/05/17 & 15/06/17) et conventionnement en cours avec le Comité Technique 64 de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade pour la prise en compte du Vautour percnoptère sur le site d'escalade d'Arguibel (64) ;
 - Réunion de concertation (le 04/07/17) et projet de conventionnement en lien avec le Parc national des Pyrénées et les structures professionnelles de vol libre (FFVL, Accous d'Ailes et Air attitude) pour la prise en compte du Gypaète barbu dans le cadre du vol libre sur la commune d'Accous (64) ;
 - Réunion de concertation (le 26/10/17) avec la FFVL pour la prise en compte d'un couple de Gypaète barbu dans le Louron en lien avec l'activité de vol libre ;
 - Réunion de concertation (le 09/06/17) en lien avec Nature Midi-Pyrénées pour la prise en compte du Vautour percnoptère sur le site d'escalade de Suberpène, situé sur la commune de Hèches (65). Fermeture temporaire de voies d'escalade mise en place en lien avec la commune, les propriétaires et représentants locaux d'escalade ;
 - Réunions de concertation (le 21/11/17 et 30/11/17) avec la FFME09 pour la prise en compte du Gypaète barbu et du Vautour percnoptère vis-à-vis de l'activité d'escalade dans le département de l'Ariège : mise à disposition des ZSM, axes de collaboration et projet de déséquipement des gorges de la Frau ;
 - Consultations et médiations ponctuelles pour la prise en compte du Gypaète barbu et du Vautour percnoptère dans le cadre d'évènements sportifs.
- **Limitation de l'incidence des activités pastorales sur les sites de reproduction du Gypaète barbu**
 - Réunions de concertation et établissement d'une convention pour la prise en compte d'un couple nicheur de Gypaète barbu et les écobuages sur la commune de Saint-Michel avec la Commission syndicale du Pays de Cize, l'association Saiak, la Sous-Préfecture d'Oloron-Sainte-Marie (convention signée le 17 novembre 2017).
 - Réunion de concertation avec l'Institut Patrimonial du Haut-Béarn pour limiter l'impact des héliportages pastoraux sur le Gypaète barbu et le Vautour percnoptère (le 16/05/17) ;
- **Limitation de l'incidence de la fréquentation touristique sur les sites de reproduction**
 - Présentation des enjeux liés au Vautour percnoptère et médiation pour limiter les dérangements liés à la fréquentation et aux activités diverses sur le couple nicheur du Pic du Jer, commune de Lourdes (65). Proposition de conventionnement en lien avec Nature Midi-Pyrénées avec la Ville de Lourdes.
- **Contribution au développement de l'outil Geomatika pour la saisie des données relatives au Gypaète barbu et la mise à disposition des ZSM à l'échelle nationale en lien avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine**
 - Réunions techniques avec la DREAL et le Parc national des Pyrénées pour le développement informatique de l'outil par Geomatika les 11/10/17, 13/10/17 et 23/11/17.
- **Participation aux réunions nationales et internationales sur les rapaces nécrophages**
 - Rencontres nationales Vautours France du 13 au 15 octobre 2017 à Bielle (64) ;
 - Congrès international Gypaète barbu à Passy (74) du 9 au 12 novembre 2017 : présentation en anglais de la situation dans les Pyrénées françaises (« Monitoring and conservation of the Bearded Vulture in the French Pyrenees »).